

05.07.2006 – 16:30 Uhr

ASTAG: Oui au transfert, mais pas aux dépens du trafic intérieur

Berne (ots) -

L'ASTAG soutient le mandat constitutionnel du transfert du trafic de marchandises en transit à travers les Alpes de la route au rail. Les nouvelles mesures que le Conseil fédéral a envoyées en consultation avec le projet de transports de marchandises ne doivent toutefois pas être prises aux dépens du trafic intérieur. C'est pourquoi l'ASTAG s'oppose à un contingentement au moyen d'une bourse du transit alpin. Tel qu'il a été prévu jusqu'à présent, il pénaliserait encore davantage le trafic intérieur ! L'ASTAG est également contre un développement de la chaussée roulante car elle passe à côté des besoins des milieux économiques. L'Association suisse des transports routiers plaide en lieu et place en premier lieu en faveur de réformes authentiques au niveau des chemins de fer. Celles-ci pourront le cas échéant être facilitées par des subventions appropriées du transit alpin. Du côté de la route, l'ASTAG continue à préconiser en priorité une taxe sur le transit alpin (TTA) frappant les transports transalpins d'une frontière à l'autre plutôt que de frapper les transports intérieurs de charges fiscales encore plus lourdes.

Avec l'acceptation de l'article sur la protection des Alpes en 1994, les citoyens suisses se sont prononcés en faveur du transfert de la route au rail du trafic de marchandises transalpin d'une frontière à l'autre. Avec la politique de transfert pratiquée jusqu'ici, il a toutefois été impossible de remplir ce mandat populaire. La part au marché du trafic de marchandises transalpin par la route a au contraire augmenté encore depuis 2000, même si ce n'est que dans une faible proportion. L'objectif de transfert peu réaliste de 650'000 courses par années ne sera jamais atteint. Même après l'ouverture du tunnel de base au Gothard (NLFA 2016/17), il faudra s'attendre, pour des raisons économiques, à une croissance du trafic par la route si bien que l'objectif fixé en son temps ne pourra jamais être réalisé. Il est temps que l'on fixe pour l'avenir un nouvel objectif de transfert réaliste.

La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP introduite en 2001, qui a été augmentée massivement en 2005, n'est de toute évidence pas un instrument approprié pour réaliser le transfert souhaité. Elle frappe à 76 pour cent les véhicules utilitaires indigènes qui roulent tous pour assurer la prospérité de l'économie suisse. Le but réel, à savoir une augmentation de l'imposition du trafic de marchandises en transit, n'est en revanche pas atteint.

Pour pouvoir mettre en oeuvre efficacement le mandat de transfert et préserver simultanément l'économie suisse de nouvelles charges, il convient avant tout d'augmenter l'attrait des chemins de fer. En dehors du développement en cours des infrastructures (NLFA), il convient surtout d'effectuer à cet effet d'autres démarches de libéralisation et de procéder à des améliorations au niveau de l'offre proposée au trafic de marchandises transfrontalier. Les compagnies de chemins de fer doivent davantage s'adapter aux besoins du marché. La Confédération doit d'une part s'assurer par un nouvel ordre de priorité au niveau de l'attribution des tracés que le trafic de marchandises sur les axes Nord-Sud est revalorisé par rapport au trafic voyageurs.

Le trafic combiné non accompagné (TCNA) offre les meilleures

conditions pour faire progresser le transfert des marchandises de la route au rail. Les idées "de chaussée roulante" qui sont proposées à l'heure actuelle passent à côté des besoins de l'économie. Les chemins de fer doivent par ailleurs s'adapter davantage aux besoins du marché.

D'ici que cela soit chose faite, certaines subventions pourront le cas échéant continuer à être versées. Mais l'objectif doit consister ici aussi à effectuer les planifications avec moins d'interventions de l'Etat. La Confédération doit veiller à ce que le trafic de marchandises sur les axes Nord-Sud soit revalorisé par rapport au trafic voyageurs en adoptant un nouvel ordre des priorités au niveau de l'attribution des tracés.

Contact:

Michael Gehrken
ASTAG Association suisse des transports routiers
Weissenbühlweg 3
3007 Berne
Tél. +41/31/370'85'24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100512414> abgerufen werden.